

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2024 - 28676 - 2022 B 00664 - 910 220 268 - A.D.S. GROUPE
FRANCE



Plaquette annuelle

SAS ADS GROUPE FRANCE

Exercice clos le 31/03/2023

SAS ADS GROUPE FRANCE

au capital de 10 000 €
4 rue des Entrepreneurs
59700 MARCQ EN BAROEUL

Exercice clos le 31/03/2023

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
rue Albert EINSTEIN
59187 DECHY

1. Comptes annuels

Bilan actif	8
Bilan passif	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Soldes intermédiaires de gestion	12
Annexe	13

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/03/2023
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	74 113	14 270	59 843
Fonds commercial (1)	6 843		6 843
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6 300		6 300
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 838	4 912	6 925
Autres immobilisations corporelles	5 804	484	5 320
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	104 898	19 666	85 232
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	425 959		425 959
Autres créances	17 433		17 433
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	64 531		64 531
Charges constatées d'avance (3)	40 820		40 820
TOTAL ACTIF CIRCULANT	548 744		548 744
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	653 641	19 666	633 976
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Pour copie certifiée conforme
Le Président

	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	115 899
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	125 899
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 233
Emprunts et dettes financières diverses (3)	98 460
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 598
Dettes fiscales et sociales	180 491
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	85 295
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	508 077
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	633 976
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	508 077
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 233
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/03/2023
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	136		136
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	546 875		546 875
Chiffre d'affaires net	547 011		547 011
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 612
Autres produits			426 995
Total produits d'exploitation (I)			976 618
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			4 133
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 013
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			319 401
Impôts, taxes et versements assimilés			6 445
Salaires et traitements			366 672
Charges sociales			102 602
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 666
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			8
Total charges d'exploitation (II)			826 940
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			149 678
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			1 460
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			1 460
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 460
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			148 218

	31/03/2023
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	224
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	224
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-224
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	32 096
Total des produits (I+III+V+VII)	976 618
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	860 720
BENEFICE OU PERTE	115 899
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 460

	du 25/01/22 au 31/03/23 15 mois	%
Ventes de marchandises	136	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	4 133	NS
MARGE COMMERCIALE	-3 997	NS
Production vendue	546 875	99,98
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	546 875	99,98
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	547 011	100,00
Achats de matières premières et approv.	8 013	1,46
Sous-traitance directe	67 491	12,34
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	471 371	86,17
MARGE BRUTE GLOBALE	467 375	85,44
Autres achats et charges externes	251 910	46,05
VALEUR AJOUTEE	215 464	39,39
Impôts, taxes et verst assimilés	6 445	1,18
Charges de personnel	469 275	85,79
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-260 255	-47,58
Reprises s/ charges et Transferts	2 612	0,48
Autres produits	426 995	78,06
Dot. amortissements et provisions	19 666	3,60
Autres charges	8	
RESULTAT D'EXPLOITATION	149 678	27,36
Charges financières	1 460	0,27
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	148 218	27,10
Charges exceptionnelles	224	0,04
Résultat exceptionnel	-224	-0,04
Impôts sur les bénéfices	32 096	5,87
RESULTAT DE L'EXERCICE	115 899	21,19

Désignation de la société : SAS ADS GROUPE FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 633 976 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 115 899 Euro.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 25/01/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans L
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 4 ans L
- * Matériel de bureau : 3 ans L
- * Matériel informatique : 3 ans L
- * Mobilier : 8 ans L

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Autres éléments significatifs

Il s'agit du premier exercice de la société d'une durée de 14 mois (25/01/22-31/03/23).

Aucun autre fait particulier n'est à signaler.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		87 256		87 256
Immobilisations corporelles		17 642		17 642
Immobilisations financières				
Total		104 898		104 898
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		14 270		14 270
Immobilisations corporelles		5 396		5 396
Immobilisations financières				
Total		19 666		19 666
ACTIF NET				85 232

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	31/03/2023
Éléments achetés	6 843
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	6 843

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 484 213 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	425 959	425 959	
Autres	17 433	17 433	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	40 820	40 820	
Total	484 213	484 213	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	190 295
Fournisseurs - RRR à obtenir	2 728
Total	193 023

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	1 000	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 508 077 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 233	1 233		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 598	142 598		
Dettes fiscales et sociales	180 491	180 491		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	183 755	183 755		
Produits constatés d'avance				
Total	508 077	508 077		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	98 460			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	41 415
Banque - intérêts courus	170
Associés - intérêts courus	1 460
Dettes provis. pr congés à payer	28 376
Charges sociales s/congés à payer	8 229
Charges sociales - charges à payer	311
Etat - autres charges à payer	17
Total	79 978

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	40 820		
Total	40 820		

Chiffre d'affaires**Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/03/2023
Prestations de services	408 094
Ventes de marchandises	136
Produits des activités annexes	138 781
TOTAL	547 011

Charges et produits d'exploitation et financiers**Résultat financier**

	31/03/2023
Produits financiers de participation	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Différences positives de change	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	
Total des produits financiers	
Dotations financières aux amortissements et provisions	
Intérêts et charges assimilées	1 460
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des charges financières	1 460
Résultat financier	-1 460

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Remboursement assurance	632	
Prise en charge formation	1 980	
TOTAL	2 612	

A.D.S. GROUPE FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 4, rue des Entrepreneurs
59700 MARCQ EN BAROEUL

910 220 268 RCS LILLE METROPOLE

AFFECTATION DU RESULTAT
TELLE QU'ELLE A ETE PROPOSEE PAR LE PRESIDENT
ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Exercice clos le 31 mars 2023

.....
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à 115.898,72 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Affectation d'une somme de | 1 000,00 € |
| au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - Une somme de | 114 000,00 € |
| à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 898,72 € |
| au compte "Autres réserves" | |

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme
La société EAR, Président,
représentée par Arnaud HANQUEZ

